



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Accueil des personnes à mobilité réduite à la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon

A/ Moyens

Afin d'accéder à la préfecture, des équipements adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR) ont été mis en place.

Une plate-forme d'accès et des portes avec des groom électriques commandés par des boutons poussoirs permettent aux personnes à mobilité réduite d'entrer dans la préfecture. Cette plate-forme doit rester libre d'accès.

Dans l'entrée, un téléphone interne identifié noir qui dispose d'une notice d'utilisation permet de contacter le bureau de l'accueil.

Un local situé au niveau de l'entrée au rez-de-chaussée est dédié à la prise en charge des PMR.

Celui-ci dispose d'un ordinateur commun à l'ensemble des services y compris celui de la police.

B/ Procédure d'accueil

1/ L'entrée des personnes à mobilité réduite se fait par le « tambour » situé place du lieutenant colonel Pigeaud.

2/ L'utilisateur appelle directement l'accueil avec le téléphone noir identifié par une affiche jaune.

3/ Un agent de l'accueil répond à l'utilisateur, se présente, descend et se renseigne sur le but de sa visite.

4/ L'agent de l'accueil contacte le service concerné qui prend le relais, installe ou accueille la personne à mobilité réduite dans le local et instruit sa demande.

Pour vos démarches ou pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la préfecture de Saint-Pierre et Miquelon.

Par téléphone au 41 10 10.

Par courriel : courrier@saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr

Site internet : www.saint-pierre-et-miquelon.pref.gouv.fr